

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
ARRONDISSEMENT DE MAMERS
COMMUNE DE SOUGÉ LE GANELON

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETÉS DU MAIRE

ARRETÉ N° A20250424-026

**Interdiction de circulation et de stationnement
Rue de la Plaine des Ormeaux et sur une portion de la Rue Saint Honoré
à l'occasion d'un tir d'artifice de divertissement le samedi 12 juillet 2025**

Le Maire de la Commune de Sougé le Ganelon (Sarthe),

- Vu, les articles L2212-2, L2213-1 et L2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant qu'à l'occasion d'un tir d'artifice de divertissement organisé par la Commune de Sougé le Ganelon le samedi 12 juillet 2025, des accidents pourraient se produire rue de la Plaine des ormeaux et rue Saint Honoré si la circulation et le stationnement n'y étaient pas réglementés,
- Vu, l'arrêté n°A20240424-025 du 24/04/2025 autorisant un tir d'artifice de divertissement le samedi 12 juillet 2025,

ARRETE

Article 1 : La circulation et le stationnement de tous véhicules, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs, seront rigoureusement interdits du samedi 12 juillet 2025 à 17h00 au dimanche 13 juillet 2025 à 01h00, rue de la Plaine des Ormeaux et sur une portion de la rue Saint Honoré.

Article 2 : Le Maire et le Commandant de Groupement de Gendarmerie de la Sarthe sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sougé le Ganelon, le 24 avril 2025.

Le Maire,
Philippe RALLU

